

LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES SONT-ELLES PERFORMANTES ? (5/5)

Facs : mention passable à l'international

Les facultés françaises font aujourd'hui pâle figure sur la scène internationale. Leur manque de moyens financiers les rend peu performantes face à leurs concurrents. Si les étudiants étrangers sont de plus en plus nombreux à les fréquenter, ils sont insuffisamment sélectionnés. Face à ces handicaps, la prise de conscience a été tardive. Elle commence cependant à faire sentir ses effets, avec la multiplication des échanges et des coopérations.

JEAN-FRANÇOIS POLO

Dans le monde de l'université aussi, le choc de la mondialisation est impitoyable. Locaux délabrés, soutien pédagogique inexistant, taux d'échec record aux examens, pénurie de logements étudiants... : le quotidien des facultés françaises n'est guère reluisant. Mais il apparaît plus sombre encore quand on le compare au tableau offert par leurs homologues d'Amérique du Nord ou de Grande-Bretagne qui, elles, savent proposer aux jeunes cerveaux un véritable encadrement et des campus bien équipés. La question est affaire de gros sous. Avec 1,1 % de son PNB dévolu à l'enseignement supérieur, la France fait deux fois moins bien que les Etats-Unis. Il est inconcevable de s'attacher les services d'un professeur nobélisé quand on ne peut lui proposer, au maximum, que 6.000 euros par mois. Le problème relève aussi de l'organisation. La taille limitée de beaucoup d'établissements nuit à leur visibilité à l'étranger. La rivalité intestine entre les universités et les grandes écoles handicape par ailleurs l'attelage tricolore dans la compétition internationale. Même chose pour cette autre particularité franco-française que constitue le cloisonnement entre l'enseignement et la recherche.

Le palmarès établi au début de l'année par l'université Jiao Tong de Shanghai, où seuls 22 établissements français figurent parmi les 500 meilleurs mondiaux, n'a fait qu'enfoncer le clou. « Notre modèle est inadapté aux exigences contemporaines. Les premiers du classement sont des prototypes de la nouvelle économie de la connaissance, qui organise une circulation accélérée entre la production (la recherche), la diffusion (l'enseignement) et le transfert (l'innovation) », dénonce Elie Cohen, membre du Conseil d'analyse économique et coauteur d'un rapport sur l'éducation et la croissance. Rien d'étonnant, dans ces conditions, si nombre de jeunes étrangers, lorsqu'ils peuvent choisir, délaissent la France. Deuxième pays d'accueil en 1980, elle a rétrogradé depuis lors au cinquième rang.

Harmonisation des cursus

L'université française serait-elle donc condamnée à jouer les seconds couteaux sur la scène mondiale ? Le pire n'est pas sûr. Une tardive prise de conscience est en train de faire sentir ses effets. En témoigne le succès du dispositif LMD, qui organise, selon un modèle commun à 40 pays, un cursus en trois niveaux : licence à bac + 3, master à bac + 5 et doctorat à bac + 8. Il est aujourd'hui en vigueur dans la quasi-totalité des facultés françaises. De quoi rendre beaucoup plus lisible à l'extérieur des frontières le contenu des enseignements dispensés dans l'Hexagone, et constituer une puissante incitation à la mobilité internationale dans les deux sens. « Ce système encourage la délivrance conjointe de diplômes par des établissements de plusieurs pays. Les étudiants peuvent aussi envisager très tôt la possibilité d'effectuer l'ensemble de leur master à l'étranger », se félicite Eric Froment, professeur de sciences économiques à Lyon-II et ancien président de l'Association européenne des universités. Autre conséquence bénéfique : la multiplication des coopérations et co-tutelles transfrontalières à niveau doctoral. « Les Français sont très actifs dans ce mouvement d'ouverture. C'est une véritable révolution par rapport à la situation antérieure, quand les doctorants demeuraient enfermés dans leurs laboratoires », se réjouit Bernard Bosredon, président de Paris-III Sorbonne nouvelle, qui a engagé des collaborations avec des universités du Canada, de Finlande, du Portugal.

L'excessive dispersion du système d'enseignement supérieur a, de son côté, fait l'objet de quelques correctifs bienvenus. Revanche de l'Histoire, les universités, par l'importance de leurs effectifs et leur pluridisciplinarité, apparaissent mieux armées que les grandes écoles pour jouer les fédératrices et mener la course à la taille critique sur la scène internationale. Des groupements d'intérêt public entre établissements fonctionnent à Grenoble, Lyon, Montpellier, Rennes ou dans le sud de l'Île-de-France.

Cinq institutions parisiennes (Paris-III, Paris-VI Pierre-et-Marie-Curie, Dauphine, Ecole des hautes études en sciences sociales, Normale sup) ont formé en juillet l'Alliance Paris Universités pour entreprendre des actions communes en direction de l'étranger. Le Premier ministre, Dominique de Villepin, a annoncé en septembre la création d'une Ecole d'économie dans laquelle Paris-I, Normale sup, l'Ecole des hautes études de sciences sociales et l'Ecole nationale des ponts et chaussées allieront leurs forces. L'instauration de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), confirmée au début du mois par le gouvernement, conforte ce mouvement général. Ces avancées sont réelles, même si elles paraissent insuffisantes à ceux qui privilégient la constitution de structures unitaires capables de tenir la dragée haute à Harvard et à ses 14 écoles, ou à Oxford, avec sa cinquantaine de collèges et de fondations.

Améliorer l'accueil

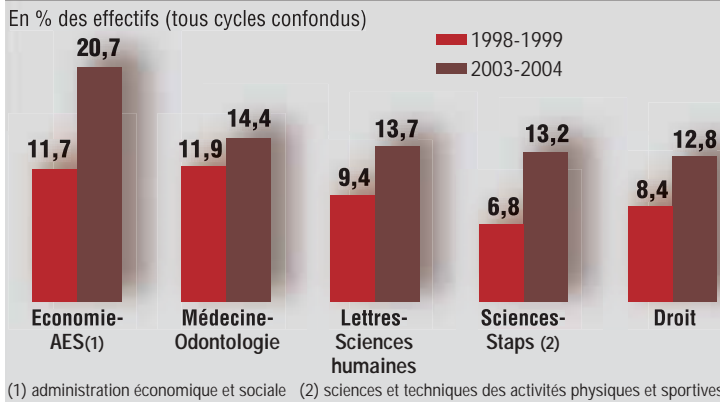
Autre phénomène encourageant : la dynamique de délocalisation des enseignements. Les facultés, suivant l'exemple des grandes écoles, sont de plus en plus nombreuses à pousser leurs pions au-delà des frontières. Dauphine et Paris-III sont parties prenantes à l'université française d'Egypte, tandis que les universités de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard ont choisi de s'implanter à Shanghai. Paris-IV doit, elle, ouvrir un centre universitaire à Abu Dhabi en 2007.

Le principal baromètre de l'influence des établissements français demeure cependant leur capacité à attirer dans leurs murs les jeunes étrangers. Ici, le bilan est contrasté. Après le trou d'air des décennies précédentes, la courbe est très nettement repartie à la hausse. En cette rentrée, un peu plus de 250.000 jeunes sont accueillis, soit quelque 15 % des effectifs universitaires, contre 150.000 en 1998. Avec 20.000 boursiers reçus l'an dernier dans le cadre du programme communautaire Erasmus, la France se place au deuxième rang dans l'Union, juste derrière l'Espagne. L'agence EduFrance s'active de son côté pour « vendre » l'enseignement supérieur tricolore jusque sur les « marchés » les plus lointains (voir encadré). En six ans, le nombre des Chinois inscrits dans les facultés de l'Hexagone a ainsi bondi de 1.000 à 12.000. Autre signe de bon augure, la progression des effectifs étrangers est désormais plus rapide dans les deuxième et troisième cycles que dans les premières années du cursus.

L'effort porte également sur l'accompagnement des jeunes durant leur séjour. De nombreuses métropoles universitaires, à l'instar de Montpellier, Grenoble, Strasbourg ou Nancy, ont créé à leur intention des centres qui facilitent les formalités d'obtention des titres de séjour, dispensent des informations sur la vie des campus, fournissent un appui

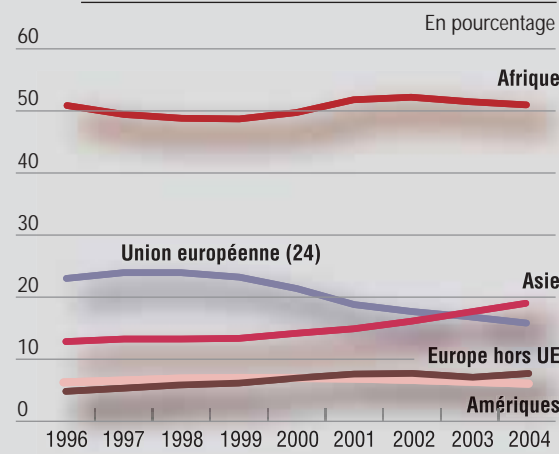


Les étudiants étrangers dans les différentes filières

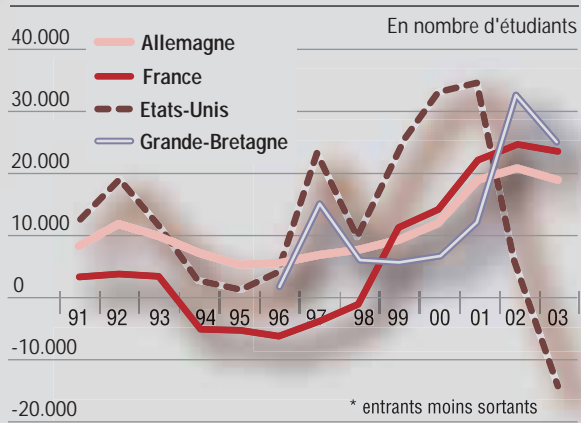


La France accueille quelque 250.000 étudiants étrangers. Parmi eux, le nombre de Chinois a fait un bond spectaculaire, passant de 1.000 à 12.000 en six ans.

L'origine géographique des étudiants étrangers en France



Le flux* d'étudiants étrangers accueillis



idé / Sources : EduFrance et ministère de l'Education nationale / Photo : REA

dans la course au logement. « Ces dispositifs demeurent insuffisants. Mais ils démontrent que l'accueil des étrangers est en train de devenir un volet important des projets des établissements. Cela devrait se ressentir de plus en plus dans le contenu des contrats qu'ils formalisent tous les quatre ans avec l'Etat », souligne l'« autre » Elie Cohen, président du Conseil national de la mobilité internationale des étudiants.

Des objectifs ambigus

Pas question, pourtant, de céder au triomphalisme. Si les flux d'étudiants venant de l'extérieur ont retrouvé de la vigueur, de graves problèmes qualitatifs persistent. Certains sont liés au mode de financement des universités. Marqués par la tradition française de gratuité, les établissements n'usent guère de la possibilité d'imposer des droits d'inscription aux jeunes des pays non membres de l'Union européenne. Or cette générosité suscite un paradoxal déficit d'image, en particulier en Amérique du Nord et en Asie, où le prix payé constitue un gage de qualité. Autre travers du système : la tentation du « bourrage d'amphis ». L'enveloppe financière accordée par l'Etat à chaque université est directement fonction du nombre de ses étudiants. Des facultés peuvent donc être tentées de gonfler leur dotation en favorisant la venue de jeunes étrangers, sans se préoccuper de leur bagage de connaissances. Une mission d'inspection générale diligentée au printemps dernier a constaté que, sans être généralisée, cette dérive sévit bel et bien.

La politique française d'attractivité internationale souffre aussi d'un autre talon d'Achille : l'ambiguïté des objectifs. La volonté de diffusion de l'excellence

académique coexiste en effet avec le souci de maintenir la place de la France dans ses zones d'influence traditionnelles. Ce mélange des genres explique que les Africains représentent à eux seuls 51 % des étudiants étrangers, une proportion stable au long des dernières années, contre 20 % à peine pour les Asiatiques, 18 % pour les jeunes issus d'un autre pays de l'Union européenne et 2 % pour les Nord-Américains. Même déséquilibre dans l'octroi des aides financières. Les 23.000 allocations versées chaque année par Paris, pour un montant d'une centaine de millions d'euros, le sont au premier chef dans une vision d'aide au développement. En comparaison, le nombre de bénéficiaires des bourses Eiffel, décernées au mérite, ne dépasse pas 430.

Ce manque de sélectivité n'est pas sans conséquences. Le taux de réussite des étrangers à l'issue du premier cycle reste inférieur d'un cinquième à celui de leurs homologues français, lui-même très bas (57 %) en comparaison des résultats affichés par les autres pays développés. Les pouvoirs publics se trouvent dans le même temps confrontés à un problème préoccupant : la fraude à la réglementation sur l'immigration. L'objectif réel de certains titulaires d'un visa étudiant n'est pas, en effet, de venir parfaire leurs connaissances, mais de s'établir en France. Une fois sur le territoire, ils ne franchiront jamais les portes de la faculté.

Face à ces difficultés, on privilégie, tant rue de Grenelle qu'au Quai d'Orsay, une méthode « douce » afin d'améliorer les procédures. La mise en place des Centres pour les études en France (voir encadré) doit rendre plus rigoureux le choix des postulants, tout en facilitant la vérification des curriculums. Le ministère de l'Intérieur souhaiterait, lui, expérimenter un système de visas à points inspiré de celui en vigueur au Québec, qui se fonde sur des critères objectifs comme le niveau et le domaine d'études, ainsi que la maîtrise du français. Quel que soit l'instrument privilégié, une chose est sûre en tout cas : plus les étrangers auront été sélectionnés de façon draconienne, et plus ils seront en droit d'attendre, une fois sur place, des conditions d'études à la hauteur de la course d'obstacles qu'ils auront affrontée.

► Retrouvez tout le dossier sur www.lesechos.fr

EduFrance : informer et orienter les étudiants étrangers

Petit budget. Attirer les jeunes étrangers et les aider à s'orienter dans le maquis des 22.000 formations proposées par l'enseignement supérieur français : telles sont les missions de l'agence EduFrance. Active depuis 1998 sous l'égide des ministères de l'Education nationale et des Affaires étrangères, elle fédère quelque 180 universités et écoles. Si elle emploie 40 personnes à Paris, elle mise d'abord sur sa force de frappe hors des frontières : 75 bureaux implantés dans les postes diplomatiques, centres culturels et Alliances françaises de 45 pays.

Le dispositif fournit des informations générales sur le système d'enseignement et aide les postulants à constituer leur dossier. Mais il répond aussi à des demandes plus spécifiques. Sur Internet, le portail EduDroit présente ainsi l'univers juridique français et permet de poser en ligne sa candidature dans une faculté de droit. Le réseau EduArt a été conçu sur le même modèle. L'agence s'efforce également d'aller à la rencontre de ses « clients ». Priorité a été donnée aux pays émergents d'Asie et d'Amérique, avec notamment des participations à des Salons à Pékin et Shanghai, puis à Rio et São Paulo. Une réorientation est toutefois en cours vers l'Europe de l'Ouest, dont les étudiants se sont détournés ces dernières années des universités tricolores. Autre service proposé par EduFrance : l'assistance aux jeunes étrangers à leur arrivée, avec accueil à l'aéroport, mise à disposition d'un logement, soutien linguistique, accomplissement des formalités d'inscription dans l'établissement hôte.

Pour remplir ses missions, l'agence dispose d'un budget annuel de 8 millions d'euros, issu à 40 % de subventions et, pour le reste, de la facturation des services aux étudiants. « Nos moyens sont dix fois moins importants que ceux de nos homologues allemands du DAAD ou des britanniques du British Council. Heureusement, les jeunes se décident plus en fonction de l'image qu'ils se font du pays d'accueil que sur des critères comptables », observe Thierry Audric, le directeur général d'EduFrance.

Les Centres pour les études en France, un outil d'évaluation des candidats

Tests. L'instauration en Chine d'un Centre d'évaluation linguistique et académique a constitué une première tentative des autorités françaises pour rendre plus rationnelle la sélection des jeunes étrangers désireux de venir étudier dans l'Hexagone. Moyennant 150 euros, les postulants obtiennent un rendez-vous au cours duquel ils exposent leur projet d'études et passent un test de français. La réalité de leur cursus antérieur est contrôlée. S'il est re-

tenu, leur dossier est examiné, dans un délai très bref, par la section consulaire. Le feu vert final appartient aux établissements universitaires. Ce dispositif est en cours d'extension dans le monde. Des Centres pour les études en France (CEF) viennent d'être créés sur ce modèle dans les trois Etats du Maghreb, au Sénégal et au Vietnam. Treize autres pays suivront, parmi lesquels les Etats-Unis, le Brésil, la Russie et la Turquie.